

Compte rendu de Conseil Municipal **Séance du 1^{er} mars 2016 à 20 heures**

*Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, Maire,
Date de convocation : 24/02/2016*

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 15 Absent excusé : 0

*Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER,
Jean-François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER,
Hervé DUSQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME, Maryline FAURE.*

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

1- Droit de Prémption Urbain : le conseil municipal, après délibération, renonce à l'acquisition de la parcelle A 627 lieu-dit La Roche superficie 17 a 52 ca. Ce bien comporte une construction.

2 - Comptabilité : compte de gestion 2015 : M. le Maire invite M. Frédéric MILLET à présenter ce dossier. Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce compte, lequel fait notamment apparaître les résultats suivants :

- . **Section de fonctionnement :** résultat de clôture de l'exercice 2015, excédent de 282 860.72 €
 - . **Section d'investissement :** résultat de clôture de l'exercice 2015, déficit de 30 800.22 €
- Soit un résultat global de 252 060.50 €

3 - Comptabilité, Compte Administratif 2015 :

M. Frédéric MILLET présente le Compte Administratif 2015. Ce compte fait notamment apparaître les résultats suivants :

. **Section de fonctionnement :**

résultat de l'exercice 2015 excédent de	97 632.64 €
(dont Recettes 588 787.34 € et dépenses 491 154.70 €)	
report de l'exercice 2014 excédent de	185 228.08 €
soit un résultat de fonctionnement à la clôture 2015 de :	<u>282 860.72 €</u>

. **Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2015 déficit de	1 285.12 €
(dont dépenses 428 199.57 € et recettes 426 914.45 €)	
Report de l'exercice 2014 déficit de	29 515.10 €
Soit un résultat d'investissement à la clôture 2015 déficit de :	30 800.22 €

Les restes à réaliser de la comptabilité 2015 à reporter au budget 2016 s'élèvent à :

- . 3 480 € pour les dépenses d'investissement
- . 11 763 € pour les recettes d'investissement

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015.
(Monsieur le Maire n'a pas pris part à cette délibération, il s'est retiré de la salle du conseil)

4- Comptabilité : affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2015 :

M. le Maire invite M. Frédéric Millet à présenter ce dossier.

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2015, lequel fait apparaître :

- . un résultat de fonctionnement excédentaire de 282 860,72 €

Commune de Saint-Georges-Haute-Ville – compte – rendu de conseil municipal du 1^{er} mars 2016

- . un déficit d'investissement de clôture de 30 800.22 €
- . des dépenses d'investissement à réaliser pour 3 480 €
- . des recettes d'investissement à réaliser pour 11 763 €,

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter la somme de 22 518 €, au compte 1068 de la section d'investissement du budget d'investissement 2016.

5 – Comptabilité : autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016

M. le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal (conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à engager, liquider, et mandater, avant le vote du budget, les dépenses suivantes pour un montant maximum de :
 - . 2 000 € acquisition d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur interactif (matériel scolaire)
 - . 3 000 € fourniture et pose d'un poteau incendie (à installer quartier des Loubatières)
- de prévoir ces dépenses au budget 2016 aux articles 2183 et 21568.

6 - Eclairage public communal modification de la durée de l'extinction :

M. le Maire invite M. Jean François Taillandier à présenter ce dossier.

M. Taillandier rappelle :

- . Les réponses au questionnaire (avec une date limite de réponse au 1^{er} mars 2013) intitulé «extinction nocturne de l'éclairage public» distribué à tous les foyers de la commune à la suite de la délibération n° 10 du 11 décembre 2012. Parmi les réponses, il y avait : 213 avis favorables pour l'extinction de l'éclairage public communal de minuit à 5 heures, 13 avis défavorables, 2 sans avis.
- . La décision prise ensuite pour éteindre l'éclairage public sur la commune de minuit à 5 heures du matin (arrêté du maire en date du 7 mai 2013).

M. Taillandier invite le conseil à se prononcer sur une **prolongation de cette durée d'extinction**, soit de passer de :

- . minuit à 23 h 30 et de 5 heures à 5 heures 30
- . ou de 5 à 6 h

Après délibération, le conseil municipal :

- . **décide à la majorité que l'extinction de l'éclairage public de la commune sera interrompu la nuit, de 23 h 30 à 5 h 30.**
- . **souhaite** que ce nouvel horaire d'extinction de l'éclairage public de 23 h 30 à 5 h 30 prenne effet dès que possible (il est nécessaire auparavant de reprogrammer les horloges de commande de l'éclairage public, et ensuite un arrêté du maire officialisera la date d'effet de ce nouvel horaire).

7 – Dotation de soutien à l'investissement public local, demandes de subventions :

M. le Maire informe le conseil municipal de la circulaire préfectorale du 1^{er} février 2016, et de la réunion organisée par le Sous-Préfet au sujet de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Cette dotation créée par la loi de finances pour 2016 se compose de deux enveloppes, dont une consacrée aux grands projets d'investissement.

M. le Maire propose de solliciter l'aide de l'état au titre de cette enveloppe et ce pour : la mise aux normes des équipements publics et les équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Deux programmes de travaux prévus en 2016 pourraient rentrer dans ces rubriques, il s'agit de :

- . la mise aux normes pour l'accessibilité de plusieurs bâtiments appartenant à la commune,
- . l'installation d'un terrain multisport (évalué à 59 795 € H.T. soit 71 754.72 € TTC),

Après délibération, **le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'accepter la proposition du maire et lui donne tout pouvoir pour signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subventions au titre des grands projets d'investissement (concernant l'accessibilité des bâtiments communaux et le terrain multisport) auprès de la Sous-Préfecture.**

- **Avis du conseil à la suite du devis concernant le cimetière :**

M. le Maire :

- fait savoir au conseil municipal qu'à la suite d'une réunion organisée par l'association des maires concernant la législation et la gestion des cimetières, il a sollicité un devis pour des travaux comprenant notamment : inventaire du terrain du cimetière, étude des concessionnaires, procédure de reprise des concessions (comprenant notamment le relevage physique de tombes), l'assistance juridique et conseils. Ce travail est estimé à 27 055,55 € TTC, la dépense pourrait s'effectuer sur 4 exercices budgétaires.
- sollicite l'avis du conseil quant à la prévision de ces travaux au budget primitif 2016.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour la programmation de cette opération. Une première partie de la dépense sera prévue au prochain budget de 2016.

- **Le conseil municipal est informé :**

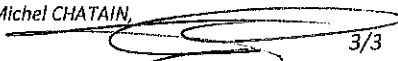
- . **Festival les Monts de la Balle** : La candidature de la commune n'a pas été retenue pour les préAmballes 2016
- . Du compte-rendu de la réunion de la **commission départementale de coopération intercommunale** qui a eu lieu le 29 février 2016. Concernant notre territoire l'amendement déposé par St Etienne Métropole a été refusé.
- . Du compte-rendu de la **réunion organisée par les conseillers départementaux**. A compter de 2016, les subventions au titre de l'enveloppe de solidarité concerneraient plutôt des travaux. Les aides pour les dossiers COCA reprendront à partir de 2017.
- . Qu'un **agriculteur** de la commune a un **projet de bâtiment agricole** chemin des Perrières
- . Le prochain **conseil d'école** aura lieu le 7 mars à 20 h 15
- . La **commission tourisme** de la Communauté d'Agglomération Loire Forez se réunira le 10 mars à 18 h 30.
- . L'assemblée générale de l'ASA aura lieu le 11 mars 2016
- . Une réunion est prévue en mairie le 17 mars 2016 (à la suite de la requête concernant un permis d'aménager refusé)
- . Dimanche 20 mars 2016, **réunion des anciens combattants**
- . **Réunion avec la gendarmerie** de St Bonnet Le Château le 24 mars 2016 pour le bilan de l'année écoulée
- . **Réunion de la Communauté d'Agglomération Loire Forez** le 24 mars 2016, au sujet de la **mutualisation**
- . Réunion de la Communauté d'Agglomération Loire Forez le 31 mars 2016 (vote du budget, etc)
- . Rencontre inter-génération, elle sera organisée à la salle des fêtes de la commune le 7 avril 2016
- . Les **nouveaux habitants** de la commune **seront conviés en mairie le 24 mai 2016**
- . Le 24 juin 2016, **fête de la musique sur la commune**
- . Le 11 décembre 2016 **marché du terroir à la salle des fêtes**
- . Le 16 décembre 2016 **fête de Noël au Bourg de St Georges Haute Ville**
- . Du compte-rendu de la **commission sport et culture de la Communauté d'Agglomération Loire Forez** (Mme Lafanechère y assistait).
- . L'**association « des classards »** envisage d'organiser des **olympiades** pendant les vacances d'avril pour les enfants de la commune.
- . Le personnel de la Communauté d'Agglomération Loire Forez va **nettoyer le rivage de la Curraize au niveau du Pont de la Roche**.
- . Mme Odile Pinturier a préparé la **liste de la vaisselle à acheter pour la salle des fêtes**, elle sera complétée avec la liste de la vaisselle nécessaire pour la mairie.
- . Une nouvelle réunion de travail est à prévoir pour le **dossier d'accessibilité des bâtiments communaux**
- . La prochaine **commission communale des finances** est fixée au 22 mars à 20 h.
- . Réunion du **Conseil Municipal Jeunes (CMJ)** le 3 mars 2016.

La séance de conseil est levée à 22 h 45.

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,



*Le présent compte rendu a été affiché en
mairie à partir du 8 Mars 2016,
Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*



3/3